

Arrêté

Portant désignation des représentants du personnel
au sein du Conseil médical départemental
compétent à l'égard des agents de la Mairie d'Avignon

LA PRÉFÈTE DE VAUCLUSE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques ;

Vu le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté interministériel du 04 août 2004 relatif aux commissions de Réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 avril 2019 portant nouvelle désignation des représentants du personnel de la mairie d'Avignon au sein de la Commission Départementale de Réforme du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 août 2022 donnant délégation de signature à Mme Christine MAISON, directrice départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Vaucluse ;

Considérant le résultat des élections professionnelles du 08 décembre 2022 ;

Considérant l'arrêté du 08 février 2023 de la Mairie d'Avignon portant désignation des représentants du personnel de la Mairie d'Avignon devant siéger au conseil médical en formation plénière ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE :



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités**

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral du 08 avril 2019 est abrogé.

Article 2 : Sont désignés, en qualité de représentants du personnel de la Mairie d'Avignon au sein du Conseil médical départemental en formation plénière :

CATEGORIE A :

Titulaires :

- Monsieur François GANZ
- Monsieur Florentin DUPAYS

Suppléants :

- Monsieur Stéphane CARDENES
- Monsieur Michel OUAMEUR
- Madame Delphine BRIHAT
- Madame Ombeline CADIERGUE

CATEGORIE B :

Titulaires :

- Madame Valérie FOELLER
- Monsieur Didier PATAILLOT

Suppléants :

- Monsieur Jérémy VERY
- Monsieur Patrick D'AGOSTINO
- Monsieur Damien WEGRICH
- Monsieur Clément VERRAN

CATEGORIE C :

Titulaires :

- Monsieur Philippe COCO
- Monsieur Nicolas GARCIA

Suppléants :

- Madame Valérie BARLET
- Monsieur Loïc PECOUT
- Monsieur Pierre BERTOGLI
- Madame Christel TISSOT

Services de l'État en Vaucluse
Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
84905 AVIGNON CEDEX 09
courriel : ddets-direction@vaucluse.gouv.fr

Site internet : www.vaucluse.gouv.fr

2 sites géographiques :

Site CHABRAN
2 Avenue de la folie – AVIGNON
Tél. : 04 88 17 84 84

Site ALTHEN
6 Rue Jean ALTHEN – AVIGNON
Tél. 04 90 14 75 00



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités**

Article 3 : Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 4 août 2004, le mandat des représentants de la Mairie d'Avignon prendra fin lorsqu'ils cesseront d'appartenir aux conseils ou commissions au titre desquels ils ont été désignés.

Article 4 : Le Secrétaire général de la préfecture de Vaucluse et la Directrice départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Vaucluse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Avignon, le

18 AVR. 2023

Pour la directrice départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités de Vaucluse
La directrice départemental adjointe

Nelly BLOUET

Services de l'État en Vaucluse
Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
84905 AVIGNON CEDEX 09
courriel : ddets-direction@vaucluse.gouv.fr

Site internet : www.vaucluse.gouv.fr

2 sites géographiques :

Site CHABRAN

2 Avenue de la folie – AVIGNON
Tél. : 04 88 17 84 84

Site ALTHEN

6 Rue Jean ALTHEN – AVIGNON
Tél. 04 90 14 75 00

Arrêté

Portant désignation des représentants de l'administration
de la Mairie d'Avignon au sein de
la Commission Départementale de Réforme

Le préfet de Vaucluse
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques ;

Vu l'arrêté du 04 août 2004 relatif aux commissions de Réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juin 2014 portant nouvelle désignation des représentants de la mairie d'Avignon ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 mars 2015 portant modification de la désignation des représentants de l'administration et du personnel de la Mairie d'Avignon au sein de la Commission Départementale de Réforme

Vu l'arrêté municipal du 13 octobre 2020 portant composition de la commission de réforme - représentants de la collectivité, suite à la nouvelle élection du maire par délibération du conseil municipal en date du 4 juillet 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2020 donnant délégation de signature à Mme Christine MAISON, directrice départementale de la cohésion sociale ;

Vu l'arrêté de subdélégation de signature de la directrice départementale de la cohésion sociale du 14 mai 2020;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les arrêtés préfectoraux du 16 juin 2014 et du 25 mars 2015 sont abrogés

Article 2 : sont désignés, en qualité de représentants de l'administration de la mairie d'Avignon au sein de la Commission Départementale de Réforme :

Titulaires :
-Mme Françoise LICHIERE
-Mme Catherine GAY

Suppléants :
-M. Fabrice MARTINEZ-TOCABENS
-M. Claude NAHOUM

Article 3 : Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 4 août 2004, le mandat des représentants de l'administration de la mairie d'Avignon prendra fin lorsqu'ils cesseront d'appartenir aux conseils ou commissions au titre desquels ils ont été désignés.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de Vaucluse et la directrice départementale de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Avignon, le **11 DEC. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,
P/La directrice,
L'Inspecteur



Maxime LAGLEIZE